

# **Un outil pour casser les statuts**

## **Nos statuts sont nos droits**

Des journées banalisées se sont déroulées en septembre et en octobre à la demande du ministre pour « recueillir réflexions et suggestions ». Et tout cela dans le cadre de la « modernisation de l'action publique » (« les assises de l'éducation prioritaire ont pour objectif de faire partager le diagnostic établi dans le cadre de la modernisation de l'action publique »).

Les personnels ne s'y sont pas trompés. Ainsi, les 100 enseignants du primaire et du secondaire des écoles et du collège du quartier des Quatre Chemins à Pantin avec leurs organisations syndicales (SNFOLC, SNUDI-FO, SNES, SUD, CGT, SNUipp) se sont prononcés pour la satisfaction des revendications formulées dans les établissements (postes, RASED, diminution des effectifs de classes, création de postes de médecins, d'assistants sociaux, de psychologues etc...) et le maintien intégral des traitements et primes et leur augmentation.

Les objectifs du Ministre sont clairs :

En novembre, il va réunir des assises académiques pour «*des pistes d'évolution de la politique d'éducation prioritaire annoncées début 2014 pour une mise en œuvre à la rentrée 2014*» avec pour objectifs :

- faire sortir des centaines d'établissement de l'éducation prioritaire, c'est-à-dire supprimer les bonifications indiciaires, les primes, les avantages spécifiques d'ancienneté, les points pour les mutations,
- supprimer des décharges statutaires aux certifiés et aux agrégés, piste déjà évoquée lors de l'audience FO le 2 octobre, il s'agit de « remettre à plat » les décrets du 25 mai 1950,
- instituer des zones franches en matière de carrière et de droit statutaire sur le modèle du dispositif Eclair.

Oui, il faut des moyens pour les élèves en difficulté.

Oui, il faut des moyens dans les quartiers difficiles.

Oui, il faut que les enseignants soient mieux payés.

Or le Ministre a prévu 123 emplois en moins dans les collèges, 198 dans les lycées professionnels, 345 dans les lycées alors que les effectifs augmentent partout à la rentrée 2014. Après avoir supprimé 2 000 assistants pédagogiques à la rentrée 2013, aucun poste d'AED n'est créé pour la rentrée 2014.

Depuis 2003, 3090 personnels administratifs ont disparu des établissements scolaires...

Le ministre veut renforcer la territorialisation, la déréglementation, rogner encore davantage les quelques droits et moyens supplémentaires accordés aux RRS et remettre en cause les droits et statuts de tous.

Pour le Ministre, il s'agit de mettre en adéquation territorialisation de l'école, projet éducatif, collectivités territoriales, socle de compétence.

Qu'on regarde bien les items des assises académiques de Créteil, par exemple : «*Quels sont les indicateurs à prendre en compte pour déterminer les écoles et les collèges qui doivent bénéficier de l'Education prioritaire ? Jusqu'où aller dans la convergence avec la politique de la ville ? Comment y associer les collectivités territoriales et la politique de la ville ? Quelles spécificités de nomination, quelles incitations pour le développer ? La culture commune : quelles disciplines y contribuent-elles ?*»

Tout est dit : faire prendre en charge par les personnels et les organisations syndicales la « sélection » des établissements RRS, faire converger l'école et la politique de la ville en y associant les collectivités territoriales autorisées de par la loi Peillon à signer avec les établissements des contrats tripartites, casser le statut des personnels et éradiquer des disciplines ne relevant pas de la « culture commune » !

**FO ira dans ces assises pour dire avec les personnels :**

- **l'Education doit rester nationale**
- **maintien de l'égal accès à l'instruction pour tous les élèves partout en France**
- **maintien des statuts particuliers de tous les personnels et des décharges statutaires qui y sont attachés, rétablissement des RASED**
- **aucune baisse de rémunération.**

**Contre la territorialisation de l'école, la FNEC FP-FO appelle à la grève le jeudi 14 novembre pour la suspension et l'abrogation du décret Peillon sur les rythmes scolaires.**